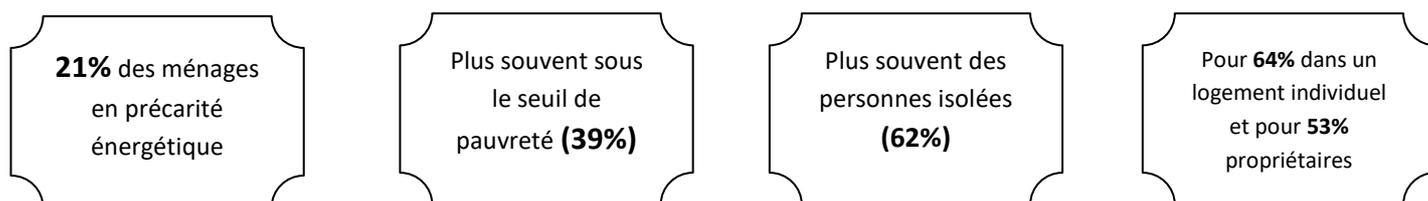


Synthèse des enjeux de lutte contre la précarité énergétique

Département de l'Aube

Selon la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, « est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou conditions d'habitat »

1 ménage sur 5 exposé au risque de précarité énergétique, soit 27 500 ménages



L'étude réalisée par l'INSEE sur le Grand Est estime à 27 500 ménages le nombre de ménages exposés au risque de précarité énergétique dans l'Aube. Cette estimation s'appuie sur les revenus des ménages, leurs dépenses énergétiques ainsi que les caractéristiques des logements

Le Grand Est ainsi que l'Aube se distinguent par une population en précarité énergétique majoritairement composée de ménages d'une personne alors que ce type de ménages ne représente qu'un tiers de la population générale. La représentativité des ménages propriétaires est 7 % inférieure pour les ménages vulnérables que pour l'ensemble de la population.

L'Aube présente une part de ménages en logements individuels de 10 % supérieure à la moyenne nationale et à la moyenne régionale. Cependant, la part des ménages en précarité énergétique en logement individuel est légèrement inférieure à cette part dans l'ensemble de la population.

Au niveau régional comme départemental, la part des ménages ayant un revenu inférieur au seuil de pauvreté est trois fois plus importante pour les ménages en précarité énergétique.

	France - population totale	Grand Est - population totale	Grand Est - population en précarité énergétique	Aube - population totale	Aube - population en précarité énergétique
Part des ménages composés d'une personne	36 %	32 %	57 %	34 %	62 %
Part des ménages propriétaires	58 %	60 %	53 %	60 %	53 %
Part des ménages en logement individuel	56,5 %	57 %	54 %	68 %	64 %
Part des ménages ayant un revenu inférieur au seuil de pauvreté	15 %	12,6 %	35 %	12 %	39 %

Sources : Insee, Filosofi 2015, Fideli 2015, recensement de la population 2013 ; SDES, enquête Phébus 2013, Pégase 2015.

1 ménage sur 5 éligible aux aides de l'ANAH

Plus d'un cinquième des ménages de l'Aube sont éligibles aux aides de l'ANAH, part supérieure de 2 points au Grand Est et qui représente près de 30 000 ménages de propriétaires occupants modestes ou très modestes (évaluation réalisée en se basant sur les plafonds de revenus qui définissent l'éligibilité aux aides de l'ANAH).

	PO très modestes	PO modestes	Part des ménages éligibles aux aides de l'ANAH
Aube	16776	12962	22 %
Grand Est	282675	198698	20 %

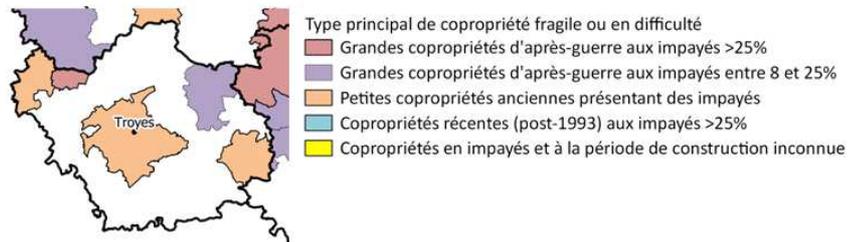
Source : Filocom 2017.

Un enjeu copropriété centré sur les petites copropriétés anciennes autre de la ville de Troyes

7992 logements en copropriété potentiellement fragiles

Soit 1 logement en copropriété sur 3

Type principal de fragilité des copropriétés par EPCI*

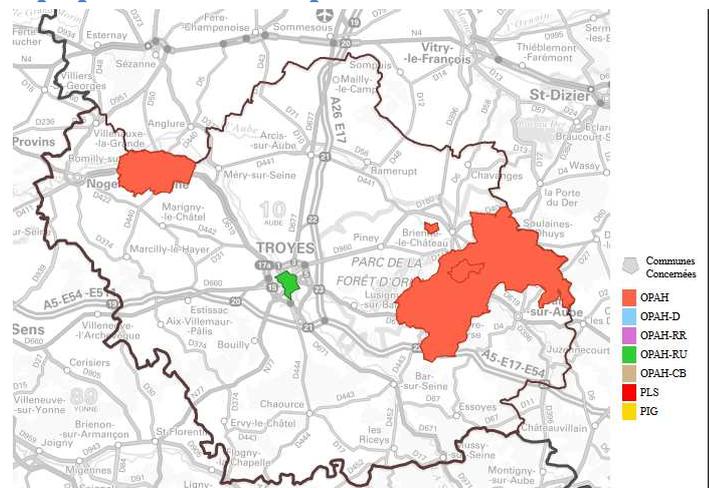


Source : Analyse du Registre des copropriétés (extraction au 08/01/2021) par la DREAL Grand Est.
*Concerné les EPCI de plus de 100 logements en copropriétés fragiles ou, si moins de 100 logements, possédant un type sur-représenté.

Des démarches territoriales qui prennent de l'essor avec l'arrivée des programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain

3 OPAH en cours en 2021 qui couvrent 12 % de la population du département

- OPAH RU du Bouchon de Champagne (2012-2020) avec en 2020 un résultat de 12 logements subventionnés HM pour un objectif de 21. (commune de Troyes).
- OPAH CC des Portes de Romilly-sur-Seine (2017-2022) avec en 2020 un résultat de 137 logements subventionnés HM pour un objectif de 208 (6 communes)
- OPAH CCVS Vendeuvre-Soulaines (2018-2021) avec en 2020 un résultat de 90 logements subventionnés HM pour un objectif de 82 (40 communes).
47 communes sont concernées, soit 11 % des communes de l'Aube et 12% de la population du département.



Source : infocentre ANAH

Une démarche Action Cœur de Ville

- Troyes: 73 logements subventionnés sur la commune en 2020 (75 % avec Habiter Mieux) et un total des engagements ANAH en 2020 qui s'élève à 499 930 €.

11 communes accompagnées par le programme Petites Villes de Demain

11 communes qui représentent 45 600 habitants dont la plus importante Romilly-sur-Seine avec 14600 habitants :

Aix-Villemaur-Pâlis
Arcis-sur-Aube
Bar-sur-Aube
Bar-sur-Seine
Brienne-le-Château
Chaource
Ervy-le-Châtel
Nogent-sur-Seine
Romilly-sur-Seine
Vendevre-sur-Barse
Villenauxe-la-Grande



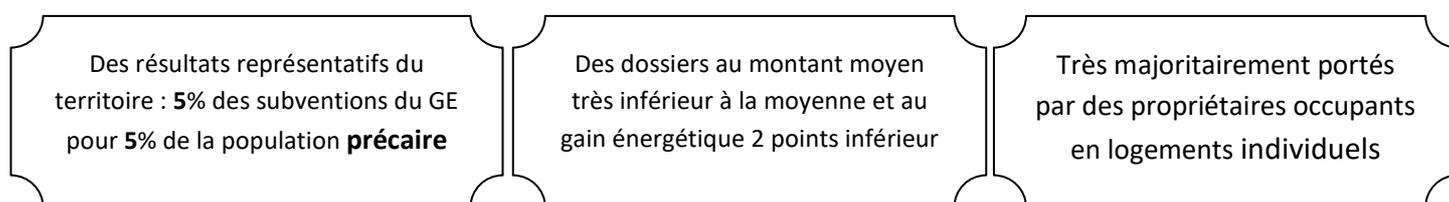
Service d'accompagnement à la rénovation énergétique : deux porteurs de projet couvrent le département

Dans l'Aube, tout le territoire est couvert après les AMI de septembre et décembre 2020 avec deux porteurs de projet :

- La CA Troyes Champagne Métropole,
- Et le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube (SDEA) sur le reste du territoire.

Résultats ANAH

5,3 % des subventions Habiter Mieux du Grand Est en 2020



En 2020, 499 logements rénovés avec Habiter Mieux :

- 409 Habiter Mieux Sérénité soit 6,4 % du Grand Est
- et 91 Habiter Mieux Agilité soit 9,1 % du Grand Est.

Les subventions versées en 2020 se sont élevées à hauteur de 3 901 549 € (5,3 % du Grand Est). Elles correspondent à des investissements en travaux éligibles s'élevant à 8 592 044 € (5,5 % du Grand Est).

Le montant moyen de travaux par logement s'élève à 19 600 €, le plus faible du Grand Est où la moyenne est de 26 194 € par dossier Habiter Mieux en 2020, et la subvention moyenne par logement à 7 788 € soit un reste à charge de 11 812 €.

Pour les dossiers HMS, le gain énergétique moyen est de 40,1 %, inférieur au gain énergétique moyen régional (42,3 %).

Les dossiers ont été déposés très majoritairement par des PO (477 PO et 22 PB et le plus souvent pour des logements individuels (95 % en maison individuelle).

Entre 2019 et 2020, on observe une évolution de + 23 % pour les PO sur Habiter Mieux Sérénité.

Les dossiers HMS ont été déposés pour ¾ par des propriétaires occupants modestes ou très modestes (60 % PO très modestes, 34,5% PO modestes et 5,5 % PB).

Un dispositif Ma Prime Renov qui a trouvé sa place avec 5,4 % des dossiers du Grand Est

682 dossiers ont été engagés (5,4 % des dossiers du Grand Est) pour un montant total de subventions de 3 773 559 € qui correspondent à un montant total de travaux de 8 754 984 €.

Ces dossiers concernent à hauteur de 98 % des maisons individuelles (671 maisons individuelles et 11 appartements) pour lesquelles le taux moyen de subvention est de 43 %.

Le taux de subvention moyen est de 10 % pour les appartements.

1^{er} semestre 2021 : l'Aube contribue à la dynamique régionale

Le 1^{er} semestre 2021 est marqué par une nette hausse des dépôts de dossiers de dépôt HMS : une évolution de + 46 % entre le 1^{er} semestre 2020 et le 1^{er} semestre 2021 (au niveau Grand Est : + 20 %) soit 29 dépôts supplémentaires.

Parmi les 211 engagements HMS du 1^{er} semestre 2021 (soit 9 % des engagements du Grand Est), 9 dossiers ont obtenu la prime BBC et 127 dossiers la prime de sortie de passoire thermique.

L'Aube a réalisé 6% des engagements de dossiers MPR pour le Grand Est soit 1713 dossiers.